

# AVIS AU PUBLIC

## CONCERTATION RELATIVE À LA RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PAYS DES CÉVENNES

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, Monsieur Christophe RIVENQ informe que, par délibération du 20 octobre 2022, le Comité Syndical a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Cévennes et a ouvert la concertation auprès du public.

La concertation, associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est ouverte pendant toute la durée de la révision du projet de SCoT et ce jusqu'à son arrêt par délibération du Comité Syndical où le bilan de la concertation sera tiré simultanément.

### MODALITÉS DE LA CONCERTATION

En vertu de l'article L103-3 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation suivantes ont été définies :

#### ◇ Pour s'informer

Le public sera tenu informé de l'état d'avancement de la procédure de révision du SCoT via :

- ✓ Une **page dédiée au SCoT** sur le site internet du Pays des Cévennes (<https://www.payscevennes.fr/>);
- ✓ Les **lettres d'informations, la presse locale et les journaux municipaux et intercommunaux** ;
- ✓ Les **pages du réseau social Facebook** de la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération et la Communauté de Communes De Cèze Cévennes.
- ✓ La **réalisation de panneaux d'expositions** à chaque phase de révision du SCoT qui seront affichés au siège du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ainsi que dans les différentes EPCI (Alès Agglomération et De Cèze Cévennes).

#### ◇ Pour échanger et débattre

Des **séminaires, des ateliers de travail, des réunions publiques** seront organisés au siège du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ainsi que dans les différentes EPCI (Alès Agglomération et De Cèze Cévennes).

#### ◇ Pour s'exprimer

Le public pourra faire part de ses observations :

- ✓ **Par mail** : [scot@payscevennes.fr](mailto:scot@payscevennes.fr) ;
- ✓ **Par courrier** : A l'attention de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet 30105 ALÈS Cedex, en précisant « Concertation relative à la révision du SCoT ».
- ✓ **Sur les registres de concertation** mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture aux sièges :
  - x du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, Maison de l'Eau 30500 ALLÈGRE-LES-FUMADES ;
  - x de la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération, Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet 30105 ALÈS Cedex ;
  - x de la Communauté de Communes De Cèze Cévennes, 120 route d'Uzès Prolongée 30500 SAINT-AMBROIX.

Toute information relative à cette concertation pourra être demandée auprès de Mme FIETKAU-GORDOT Christel, Responsable du service Conseil, Planification et Ingénierie Territoriale, au 04 66 56 43 05 ou par mail : [scot@payscevennes.fr](mailto:scot@payscevennes.fr)